

Une distribution d'iode lacunaire et aucune information sur la protection en cas de catastrophe

Florian Kasser, Chargé de campagne nucléaire pour Greenpeace Suisse

Mesdames et Messieurs,

J'aimerais revenir sur la mise en œuvre concrète de cette distribution de iode et mettre en évidence le manque de conséquence, l'incongruité de la mesure, et ceci du point de vue de la protection de la population.

Bien-sûr, l'absurdité la plus criante de cette distribution concerne le fait que nos voisins du sud de l'Allemagne, qui vivent en partie à l'ombre de la tour de refroidissement de la centrale de Leibstadt, ne reçoivent pas de comprimés d'iode.

Comment justifier le fait que les habitants du canton du Jura reçoivent les tablettes d'iode alors qu'une grande partie du canton se trouve en dehors de la zone des 50 km, tandis que les habitants de la ville de Frauenfeld, dont une bonne partie de la population vit à l'intérieur des 50 km sont entièrement exclus de la distribution?

En s'intéressant à la genèse de la nouvelle ordonnance concernant la distribution des pastilles d'iode, on peut bien mettre en évidence le caractère arbitraire de la mesure. En effet, le premier projet mis en consultation (en juillet 2013) prévoyait une distribution dans une zone de 100 km. Les principales commissions et institutions concernées comme la Conférence suisse des directeurs cantonaux de la santé, la Commission fédérale de protection contre les radiations et de surveillance de la radioactivité CPR ou la Commission fédérale pour la protection ABC ont approuvé ce projet d'ordonnance.

Le hic de cette proposition, c'est que les cantons auraient du prendre en charge les coûts de la distribution au-delà d'un rayon de 50 km. C'est ce qui a conduit une deuxième version de l'ordonnance ainsi qu'au compromis boiteux des 50 km, les coûts de la mesure devant être supportés par les exploitants des centrales. Ce marchandage est compréhensible d'un point de vue politique, il ne l'est pas du point de vue de la protection de la population.

Notons en passant que la question du financement de la distribution n'est pas réglée, puisque les exploitants ont annoncé vouloir attaquer en justice la facture de 20 à 30 millions de francs liée à l'opération de distribution.

Aucune information sur la protection en cas de catastrophe

Permettez-moi de relever une autre lacune de la distribution de iode actuelle : les informations sur le comportement que la population doit avoir en cas d'accident nucléaire manque à l'appel.

Lors de la distribution 2004, les ménages ont reçu deux dépliants avec leur paquet de comprimés d'iode :

- une checklist « Que faire en cas d'accident dans une centrale nucléaire »
- mesures de protection en cas d'accident dans une centrale nucléaire

Ces dépliants donnaient de manière illustrée comment se comporter après un accident. Ils expliquaient notamment qu'il était impératif de rester à l'intérieur ou, mieux, de descendre à la cave pour se protéger contre le rayonnement, en emportant radio, couvertures et...jouets pour enfants.

Lors de la distribution qui a commencé hier, rien de cela. Selon les informations officielles, seuls les comprimés, la posologie ainsi qu'une brève notice explicative en huit langues seront distribués. La notice explicative ne contient aucune information sur le comportement à adopter en cas de catastrophe. Pire, elle peut donner l'impression que les comprimés d'iode vous protègent contre un accident. Aucun mot des autres substances radioactives, aucune mention d'une possible évacuation.

A ce titre, on ne sait rien des plans d'évacuation d'une agglomération comme Zurich ou Berne, ni de la manière dont seront assurées les activités politiques, administratives et médicales (pensons à l'hôpital de l'île !) dans une capitale qui se trouve à dix kilomètres de la centrale de Mühleberg. Je pense ne pas m'avancer trop en prétendant que les comprimés d'iode ne seront pas de grande utilité.

Mesdames, Messieurs, j'espère avec ces quelques exemples avoir illustré les limites, indéniables, de cette distribution de comprimés d'iode. Ces limites mettent en évidence le grand paradoxe de cette action. D'une part, les autorités au plus au niveau (Conseil fédéral) confirment officiellement qu'un accident nucléaire est possible en Suisse. En décidant de l'extension du rayon de distribution, elles reconnaissent même que le risque a été sous-estimé jusqu'à la catastrophe de Fukushima. En même temps, les limites de la distribution de iode rappellent l'impossibilité de gérer une catastrophe de cette ampleur et l'impossibilité de protéger la population contre les risques liés à l'exploitation des centrales nucléaires.

Pour revenir au slogan officiel de la campagne de distribution : « bien protégé en cas d'accident » (« im Notfall gut geschützt »), vous me permettrez d'exprimer ma plus grande incompréhension quant au choix de cette communication. Il est trompeur, voir mensonger et laisse supposer une sécurité face aux risques nucléaires qui n'existera que lorsque le parc nucléaire suisse aura été définitivement mis à l'arrêt.

Le texte lu fait foi

	2004	2014
Territoire	Rayon de 20 km autour des centrales nucléaires	Rayon de 50 km autour des centrales nucléaires
Population concernée	1.2 millions de personnes (15% de la population)	4.9 millions de personnes (60% de la population)
Cantons	AG, BE, SO, FR Isolément: BL, LU, NE, VD, ZH	AG, BL, BS, BE, FR, JU, LU, NE, SH, SO, VD, ZG, ZH Isolément : TG, NW
Communes	440 communes	1390 communes
Agglomérations	Berne, Baden-Brugg, Olten, Fribourg, Bienne, Aarau	Nouvellement: Zurich, Bâle, Lucerne, Winterthur, Thun, Neuchâtel, La Chaux-de- Fonds
Coûts	10 mio. CHF	30 mio. CHF